

ARRÊTÉ DU MAIRE N°164/2023

Le Maire de la commune de SEYSSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Le Code de la Route,
- La demande en date du 21 mai 2023 de Madame FAUDOT Agnès, afin d'organiser samedi 27 mai 2023, un marché de créateurs autour de la fontaine, Place Saint-François de Sales,

Considérant

- Qu'il importe de faciliter l'exécution de la manifestation, d'assurer la sécurité des usagers,
- L'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation, le samedi 27 mai 2023, la Place Saint-François de Sales sera occupée par les exposants du marché des créateurs.

Article 2 : L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de Madame FAUDOT Agnès.

Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la réglementation de l'utilisation et de l'occupation du domaine public.

Article 3 : Madame FAUDOT Agnès veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- A Madame FAUDOT Agnès, SARL Le Jardin de Marie, Place de l'Eglise, 74910 Seyssel
- A la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- Au service technique municipal,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seyssel, le 23 mai 2023
Le Maire, Gérard LAMBERT

